

**SÉANCE PLÉNIÈRE DU  
CONSEIL SUPERIEUR DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE  
DU : 20 décembre 2017**

**VOEU DÉPOSÉ PAR la CFDT, l'UNSA et FA-FPT.**

**FORMATION SPÉCIALISÉE N° 2**

**EXPOSÉ DES MOTIFS**

Les projets de textes réglementaires n° 1 et 2 (art 5 et 6) présentés à cette plénière contreviennent aux dispositions de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée (art 28 et 90 1<sup>er</sup> alinéa).

**PROPOSITION DE VŒU**

Le CSFPT émet le vœu que soient intégrés en catégorie A au plus tard le 1<sup>er</sup> décembre 2018 les assistants territoriaux socio-éducatifs et les éducateurs territoriaux de jeunes enfants, conformément aux décrets 2017-901, 902, 904 et 905 du 9 mai 2017, afin de garantir la sécurité juridique des élections professionnelles aux commissions administratives paritaires qui se dérouleront en décembre 2018.